



281.0 Mortier de ciment dur comme revêtement fini

Le Mortier de ciment dur comme revêtement fini est un mortier mélangé sur place. Des divergences ou irrégularités peuvent se produire même lorsque le travail est exécuté très soigneusement et ne sont souvent visible qu'après l'imprégnation finale. Des réparations ou corrections ne sont pas possible.

Nous vous informons ci-dessous sur plusieurs caractéristiques du mortier:

- Différence de couleur, formation de nuages
- Auréoles par une mauvaise couverture ou des objets déposés
- La teinte et la profondeur de teinte ne sont jamais exactement prévisibles, la profondeur de teinte se produit seulement lors de l'imprégnation
- Salissures superficielles (styropor, éclats de bois, etc.)
- Des variations de structure de la surface peuvent se produire à cause de la technique de mise en place du mortier dur et par la technique d'imprégnation. Des taches peuvent se produire!
- Malgré les joints, des fissures peuvent quand même se produire
- Les traits du chauffage au sol pourraient être visible pour un certain temps
- Trous, cassures, éclats ou gros pores
- Les fissures ne peuvent pas être réparé invisiblement
- Les mortiers durs imprégnés sont plus vulnérables aux fissures
- Le traitement de la surface n'est pas étanche à l'eau
- Les sols posés, doivent être protégé (suivi de chantier par d'autres corps de métier)
- Il est conseillé de faire la peinture finale des murs après le traitement du sol
- Les imprégnations ne sont pas durables et doivent être renouvelés après un certain temps
- Lors d'un traitement avec de l'huile, des jaunissements peuvent apparaître
- Des variations de couleur peuvent se produire p.ex. à cause du fonctionnement différent du chauffage au sol, sol exposé beaucoup de temps au soleil, changement de place des meubles
- Le changement d'utilisation (chimique, mécanique) peut conduire à des dommages
- Les points ci-dessus mentionnés ne peuvent pas être objet de réclamations

Condition préalable

Avec leur signature, le maître de l'ouvrage et la direction des travaux confirment d'avoir pris connaissance des caractéristiques et risques de ce genre de sol et les acceptent sans réserve.

(1 exemplaire signé à nous retourner)

Lieu, date:.....

Objet:

Signature maître de l'ouvrage:

Signature direction des travaux:

.....

.....



281.0 Mortier de ciment dur comme revêtement fini

Avant de poser le mortier dur

Un plan de jointoyage doit être fait par le planificateur. L'épaisseur de couche du mortier doit être partout la même.

Un chauffage régulier est nécessaire pour maintenir les tensions dans le mortier aussi faibles que possible.

Les bandes d'isolation doivent être posées très soigneusement, spécialement dans les angles.

Toutes les salissures (boulettes de styropor, éclats de bois, saleté, etc.) sont à éliminer à l'aspirateur avant de poser le mortier. Une température de travail de plus de 5°C doit être assurée. On peut adjoindre au maximum 4% de pigments.

L'épaisseur du mortier dur devrait être au moins 1cm plus haut qu'une chape ciment traditionnelle.

Après la pose du mortier dur

Le sol est praticable après 3 jours et peut être chargé après 7 jours. Le chauffage doit être enregistré par la direction des travaux. Jusqu'à 21 jours la température du chauffage ne doit pas dépasser les 20°C. Dès le 21^{ème} jour le chauffage doit être augmenté à 25°C. Tenir la même température pendant 3 jours. Ensuite augmenter sur le maximum de la température de service (pas plus que 50°C).

Avant de traiter la surface, il faut diminuer la température de 5-10°C par jour.

Les sols ne doivent pas être couverts par une pellicule étanche ou autre pour qu'ils puissent bien sécher. Pour éviter les salissures, la totalité du sol peut être couverte avec un carton laissant passer la vapeur. Une couverture partielle ou irrégulière avec du carton ou des objets posés peut provoquer des auréoles. Ne pas coller le carton avec du ruban adhésif. Eviter tout dégâts mécaniques au sol, p. ex. rayure, trou et autres, car un rattrapage optique n'est pas possible. Eviter de même toute salissure qui pénètre dans le sol (écoulement de liquide p. ex.). Les courants d'air doivent être évités. Le sol doit être interdit au passage et ouvert qu'après la couverture.

Traitement de surface

Le mortier doit être parfaitement sèche avant l'imprégnation. La valeur de 0.3 CM% ne doit pas être dépassée.

Le sol traité est praticable après 24h, après 20 jours le sol est complètement durci. Aucun ruban adhésif ne doit être appliqué jusqu'à la fin du séchage. Pour le traitement de la surface, nous conseillons une température de 25°C sur le sol. En règle générale, les sols reçoivent 2 à 3 couches d'imprégnation.